

EQUIPEMENT CULTUREL BROUSSAIS / SEANCE PLENIERE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2011.

Synthèse des 3 premiers ateliers de concertation

Ce document propose la restitution des échanges dans le cadre des ateliers de concertation. La synthèse de l'atelier n°3 n'a pas encore fait l'objet d'une validation par les personnes présentes, ce dernier atelier s'étant déroulé le jeudi 25 novembre.

ATELIER N°1 : Les conditions d'une bonne insertion dans le quartier : sociologie du quartier et de l'arrondissement, objectifs et missions de l'équipement, publics visés.

Éléments sociologiques à prendre en compte :

La zone, à usage dominant d'habitation, présente une densité élevée. L'offre culturelle dans l'environnement immédiat est limitée. L'ancien hôpital Broussais est situé entre des quartiers dont les disparités sociales et économiques sont importantes. Certains quartiers connaissent un taux de chômage inférieur à 10% quand pour d'autres, il dépasse les 20%.

Le site marque aujourd'hui une frontière entre des quartiers et des populations qui vivent une réalité sociale différente. Il occupe également une place charnière entre Paris et sa banlieue, ainsi qu'entre les gares de la petite ceinture.

Attentes et besoins exprimés :

Les publics :

La programmation et les activités qui seront développées, devront refléter cette position charnière entre les différentes populations, quartiers et collectivités, et être à même de s'adresser et de concerner des publics différents, qui ont des goûts et des pratiques artistiques variés. Le travail en réseau, les partenariats et collaborations avec les autres acteurs locaux (les centres sociaux, centres d'animation, et les théâtres notamment) devront être recherchés. Sans être exclusif, un travail particulier devrait être mené auprès des jeunes de 18/25 ans, nombreux dans le quartier et qui ont une faible fréquentation des équipements culturels.

L'ancrage territorial et esprit d'ouverture :

La crainte que le futur équipement soit uniquement un lieu dédié au travail, fermé à l'extérieur, sans impact sur la vie culturelle et associative locale a été exprimée et entendue. Le futur équipement culturel devra pouvoir accueillir et soutenir les initiatives locales existantes (fêtes de quartiers par exemple), mais aussi impulser une nouvelle dynamique en participant à la mise en œuvre de nouveaux projets et en développant des initiatives « hors les murs ».

L'implication de l'équipement dans la vie artistique et associative locale ne signifie pas pour autant qu'il doit être un lieu refermé et autocentré sur le quartier ou son environnement immédiat : il accueillera des projets, des équipes, des artistes ou des usagers sans distinction ou discrimination d'origines géographiques ou de nationalités, par le biais notamment d'appels à projet, dont les critères auront été définis au préalable.

Lieu de rencontre, de partage et de projets collectifs :

Lieu de partage, le nouvel équipement devra favoriser des projets à forte dimension collective. Le principe de co-construction artistique impliquant et réunissant les différents types d'usagers (artistes professionnels en résidence, praticiens amateurs, non praticiens, acteurs associatifs) dans la conception et la réalisation des projets a été présenté et est détaillé dans la synthèse du second atelier.

Afin de pouvoir fédérer les initiatives artistiques et associatives locales, l'équipement culturel devra comprendre un espace de convivialité ouvert vers l'extérieur, proposant des consommations à des tarifs modérés. Cet espace sera aussi bien un lieu de rencontres informelles, que de débats, discussions ou rencontres organisées. Il sera équipé afin de pouvoir accueillir des expositions.

L'idée d'un appel à projet pour une réalisation collective de la nouvelle façade du bâtiment, impliquant les habitants, a été présentée.

Souplesse et modularité :

La conception et l'aménagement devront être simples, permettre une souplesse d'usage et offrir une modularité afin d'accueillir des projets et des pratiques artistiques, les plus diverses, en fonction des contraintes, notamment acoustiques.

ATELIER N°2 : Définition des types d'activités artistiques et culturelles et des rythmes de l'équipement (partage du temps et des espaces).

La co-construction artistique :

Le principe de co-construction artistique, présenté lors de l'atelier du 3 novembre 2010, par les membres du Collectif Redessinons Broussais fait consensus parmi les participants aux ateliers de concertation. La co-construction artistique constitue une méthode pour la mise en œuvre de projets artistiques et culturels : les acteurs d'un projet (artistes professionnels, artistes amateurs, non praticiens, techniciens...), sont associés à ses différents stades, de sa conception à sa réalisation.

Il est souhaité par les participants que ce principe occupe une place centrale dans la sélection et la programmation des projets qui seront accueillis dans le futur équipement.

Esthétiques et pratiques artistiques :

La réalisation de la 1^{ère} phase de l'opération excluant les expressions artistiques nécessitant un insonorisation, il est souhaité que les locaux du futur équipement puissent être à même d'accueillir les esthétiques et les pratiques artistiques les plus diverses, dans la limite des contraintes techniques. Spectacle vivant, arts audiovisuels et numériques, arts plastiques.

L'initiation de projets « hors les murs » permettra en outre d'envisager la mise en œuvre de projets qui ne pourraient être mis en place « intra-muros », notamment dans le domaine des arts de la rue par exemple.

Les rythmes de l'équipement :

L'objectif est que le futur équipement soit fréquenté aussi bien par des artistes professionnels, des praticiens amateurs, que des usagers qui n'ont aucune pratique artistique. Il ne cible pas un public particulier, et devra pouvoir concerner et toucher aussi bien un public jeune, scolarisé, que des actifs ou des retraités.

Ainsi, les rythmes de l'équipement devront être adaptés.

Il est souhaité que l'équipement continue de proposer des activités tout au long de l'été, notamment pour les jeunes, ainsi que pendant les vacances de Noël, période où l'offre culturelle est moins riche.

Proposition d'une journée type en semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi) :

10h / 18h : artiste/compagnie/collectif professionnel accueilli en résidence de création

18h/23h : partage des espaces et créneaux entre :

- ateliers co-construction artistique avec les artistes en résidence
- autres ateliers avec des artistes qui ne sont pas accueillis en résidence
- mise à disposition d'espace pour des pratiques amateurs autonome.

Une offre adaptée en direction des scolaires sera proposée les mercredi. Une attention particulière sera portée à ce que les activités des samedis et dimanches puissent convenir aux familles, avec par exemple des ateliers proposés simultanément aux parents et aux enfants, voire les réunissant dans un projet commun.

L'espace bar/convivialité / exposition :

Afin de jouer pleinement son rôle d'ouverture de l'équipement vers l'extérieur et de captation de publics, les horaires d'ouverture au public de cet espace devront être suffisamment amples pour en faire un point de rencontre, de rendez vous et d'échange.

Les horaires régulières pourraient être 17h/23h en semaine et 14h/0h les week-ends et s'adaptent selon les événements et activités.

ATELIER N°3 : Aménagements intérieurs, esthétique du projet architectural, organisation fonctionnelle et mode de gestion.

Aménagements intérieurs :

Les différents espaces :

Les espaces artistiques : le principe d'une grande salle pouvant servir d'atelier et d'espace de présentation au public, associée à 2 ou 3 ateliers de pratiques et de création, de taille moyenne est partagé.

Concernant l'emplacement et le dimensionnement de ces espaces, les membres du Collectif Redessins Broussais ont proposé que la grande salle englobe la totalité du plateau du rez-de-chaussée du bâtiment. Les ateliers seraient réalisés en dehors de ces volumes, par le biais d'une extension de surface obtenue notamment par la création d'une nouvelle façade, donnant sur le parvis. L'emplacement et le dimensionnement des différents espaces feront l'objet de discussions précises lors des ateliers en présence de l'architecte du projet.

Définition et équipement des espaces artistiques : l'objectif est de permettre la plus grande pluridisciplinarité. Dans ce sens, une grande modularité est souhaitée.

Toutefois, il faut prendre en compte les problématiques de qualité des espaces (les limites de la polyvalence) et de la main d'œuvre et du stockage nécessaires pour la modularité.

Il n'y pas eu de consensus entre les participants de l'atelier sur ces choix : il y a les partisans des espaces bruts entièrement modulable, et ceux qui préfèrent pour des raisons de qualité des équipements et du confort d'usage, un minimum de spécialisation des espaces.

Une solution intermédiaire pour constituer un compromis : la grande salle, destinée à accueillir aussi bien un travail de répétition, de création, qu'une restitution en public pourrait être la plus modulable et brute, tandis que les ateliers seraient davantage spécialisés, notamment pour la danse.

Cette orientation devra faire l'objet d'un arbitrage.

L'espace de convivialité : cet espace est voulu ouvert sur l'extérieur, donnant sur le futur parvis (côté rue Didot). Il doit pouvoir capter un public, qui n'est pas nécessairement celui des usagers de l'équipement.

L'accueil : une discussion devra être engagée avec l'architecte concernant la séquence d'entrée, et le lien entre la borne d'accueil, l'espace de convivialité et les ateliers.

Les espaces administratifs : il est souhaité que ces espaces n'empiètent pas sur les surfaces de la grande salle. Ils peuvent être réalisés en open-space et devraient accueillir au maximum 4 postes de travail. Une salle de réunion n'est pas nécessaire. Elles pourront se tenir dans l'espace de convivialité.

Esthétique du projet architectural :

Intérieur :

La volonté de conservation de la verrière de la grande salle est partagée par tous. Le souhait est que l'héritage de l'architecture industrielle soit conservé et valorisé à travers le nouveau projet.

Les membres de la concertation souhaitent que les espaces intérieurs conservent un côté brut, qui ne soit ni froid ni aseptisé.

Extérieur :

L'architecture extérieure du bâtiment est banale et ne possède pas de réelle façade. Les membres du Comité Broussais ont proposé qu'elle fasse l'objet d'une co-construction artistique entre l'architecte et les habitants.

Cette proposition fera l'objet d'une discussion avec l'architecte et la direction du patrimoine et de l'architecture.

Organisation :

Les différentes fonctions nécessaires à la bonne marche quotidienne de l'établissement et à la mise en œuvre du projet artistique et culturel sont :

- Artistique : 1 responsable
- Accueil : 1 chargé d'accueil¹
- Administration : 1 responsable administratif

¹ Il s'agit de présence et non d'Equivalent Temps Plein.

- Technique : 1 à 2 techniciens en simultané, selon les temps et activités.
- Médiation culturelle : 1 médiateur¹

Certaines des fonctions pourraient être assurées les mêmes membres du personnel : des techniciens ou chargés d'accueil pourraient prendre en charge une partie de la médiation culturelle.

Suivi de l'établissement :

Indépendamment du mode de gestion qui sera retenu par la Ville pour cet équipement, il est souhaité par les participants qu'une « commission », composée notamment d'habitants, d'artistes, et d'acteurs associatifs se réunisse régulièrement pour s'assurer du bon respect du projet artistique et culturel.